

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7	9

Séance du 02 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux juin à DIX-HUIT heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de : M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques,  
Absents représentés : GRADASSI Colette (à MORDELET Charles-Antoine), GARRON Patrice (à TROIN Katia),

Absents excusés non représentés : BASCOUL André, MORDELET Pierre,  
Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

26/05/2023

Objet de la délibération

Délibération n°31/2023 : **FINANCES : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATION N°1**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget 2023 pour corriger l'erreur sur l'affectation de résultat.

Il propose de procéder comme suit :

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

**DÉCIDE** de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R 002 : Excédent antérieur reporté			27 008,06 €	
<b>TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc</b>			<b>27 008,06 €</b>	
R 704 : Travaux				27 008,06 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>				<b>27 008,06 €</b>
<b>Total</b>			<b>27 008,06 €</b>	<b>27 008,06 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit  
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

